

COMMUNE DE FILLOLS

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 mai 2025 à 09h30

Par suite d'une convocation en date du 29 avril 2025, les membres composant le conseil municipal de la commune de FILLOLS se sont réunis en date du 06 mai 2025, à la salle de la mairie à 09h30, sous la présidence de M. Claude ESCAPE, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 29 avril 2025.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1°- Vote du compte financier unique 2024 (CFU)

Membres présents : Claude ESCAPE, Alain CASTAGNE, Laurent MONTAGNE, Aline BARBIER, Xavier BOURREC, Francis GUERLIN, Anne-Françoise ROGER lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : Aurélie HORS à Laurent MONTAGNE

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Gina CALICIURI, Valérie SALIES

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Madame Anne-Françoise ROGER, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du 1^{er} avril 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

1°- Vote du Compte Financier Unique 2024 (CFU)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réforme des finances publiques, le Compte Administratif et le Compte de Gestion seront définitivement remplacés par le Compte Financier Unique à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il a été donné la possibilité aux collectivités qui le souhaite d'anticiper cette réforme et de mettre en place ce compte financier unique dès le 1^{er} janvier 2025.

Aussi, le Maire présente au conseil municipal le compte financier unique 2024 de la commune ainsi que le détail de l'ensemble des articles et opérations de fonctionnement et d'investissement. Les résultats du compte financier unique 2024 peuvent se résumer comme suit :

Fonctionnement	Résultat de fonctionnement 2024	26 446,46 €
	Report de 2023	81 912,84 €
	Résultat de fonctionnement cumulé	108 359,30 €
Investissement	Résultat d'investissement 2024	- 109 461,20 €
	Report de 2023	92 312,89 €
	Résultat d'investissement cumulé	- 17 148,31 €
	Solde des restes à réaliser	22 154,00 €

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte financier unique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'approuver le compte financier unique 2024 de la commune tel que présenté par son Maire.**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.**

Après examen de l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Claude ESCAPE.

Anne-Françoise ROGER.